
HELSINKI – Réunion du groupe de travail du GAC sur la loi internationale et les droits de l’homme
Mercredi 29 juin 2016 – 08h15 à 09h15 EEST
ICANN56 | Helsinki, Finlande

MARK CARVELL :

Bonjour. Nous allons commencer notre réunion sur le groupe de travail sur les droits de l'Homme dans 5 minutes. Nous attendons notre 3ème vice-président et, une fois qu'il sera là, nous allons commencer notre travail. Dans 5 minutes. Merci.

Bonjour à tout le monde. Nous allons commencer ce groupe de travail sur les droits de l'Homme et la loi internationale. Merci d'être venu si tôt dans la matinée, j'apprécie votre présence ici.

Je vais me présenter, je suis Mark Carvell, du Royaume-Uni. Je représente le gouvernement du Royaume-Uni, je suis l'un des co-présidents du groupe de travail avec Jorge Cancio qui est à ma gauche. Et il y a un troisième co-président mais nous attendons qu'il arrive. Il va arriver sous peu, c'est Milagros Castanon. C'est un co-président dans cette piste de travail aussi important.

Pour tous ceux qui viennent d'arriver, qui viennent d'apprendre l'existence de ce groupe de travail, permettez moi de vous dire quelque chose à propos de notre histoire. Si je ne m'abuse, ce

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

groupe a été créé l'année dernière. En fait l'idée a eu son origine à Singapour, lors de la réunion de Singapour et nous avons commencé à travailler depuis pour préparer les termes de référence qui ont fait un accord lors de la réunion de Marrakech au début de cette année. Nous pouvons voir ces termes de référence sur le site web du GAC dans l'onglet consacré au groupe de travail.

Pour résumer, je vais vous présenter ces termes de référence et permettez moi de vous dire que le groupe de travail centrera son travail sur les politiques et les procédures de travail liées aux droits de l'Homme et aux lois internationales pertinentes. Les objectifs de ce groupe de travail concernent l'analyse de toute mesure de l'ICANN pour garantir que la coordination technique du système de noms de domaines soit réalisée en respectant les droits de l'Homme et les lois internationales conformément aux statuts de l'ICANN et en particulier par rapport à l'article 4 de ce document.

Deuxièmement, notre objectif est de travailler en coopération avec le reste des comités consultatifs et des organisations de soutien et, en fait, avec toutes les unités constitutives de l'ICANN qui s'occupent justement des droits de l'Homme et du droit international. Comme nous le savons, il y a un groupe de travail intercommunautaire s'occupant des responsabilités sociales et sociétales de l'ICANN par rapport aux droits de l'Homme. Nous

allons donc utiliser cet acronyme, CCWP, pour parler de ce groupe de travail. Ce groupe de travail est présidé par Niels ten Oever. Comme vous le savez, nous allons avoir une réunion demain à 3h de l'après-midi, je crois que c'est la salle Veranda 1. J'espère que vous allez pouvoir participer et que vous pourrez enfin être au courant des progrès que nous avons fait au sein de ce groupe de travail du GAC sur les droits de l'Homme et sur les lois internationales. Il y a cette interaction directe avec ce groupe de travail intercommunautaire dont je viens de parler. Donc c'est le deuxième objectif faisant partie de nos termes de référence.

Troisièmement, nous avons un objectif qui est pertinent pour les débats qui auront lieu ce matin et qui concernent le travail pour des pistes de travail en cours. Ou, pour mieux le dire, des pistes de travail émergentes ou pour lesquelles les droits de l'Homme et la loi internationale seront vraiment importants.

Voilà donc un résumé de nos objectifs. Nous allons voir comment nous allons parvenir à nos objectifs au moyen du plan de travail que vous allez voir sur l'écran à droite.

Nos méthodologies de travail sont centrées sur l'analyse, la considération des questions liées aux droits de l'Homme et au droit international. Et bien sûr de faire des propositions que nous allons ensuite soumettre au GAC pour qu'elles soient

approuvées et qui puissent servir dans d'autres processus dans la communauté en général, dans d'autres pistes de travail et dans des processus d'élaboration de politiques. Nous allons le voir sous peu lorsque nous aurons analysé notre plan de travail.

Nous allons travailler en présence dans chacune des réunions du GAC et il y aura différentes modalités d'interaction en tant que groupe de travail par rapport à d'autres processus. Il y a un lien que nous avons créé au moyen de la discussion dans ce groupe de travail intercommunautaire, le CCWP, comme un exemple de ce que je viens de dire.

Pour que vous ayez une référence à cet égard, je pense qu'il faut dire qu'il y a un point clé et c'est le document des principes et des directives des Nations Unies en ce qui concerne les entreprises et les droits de l'Homme. Il s'agit d'un document que nous utilisons comme une référence internationale pour examiner l'ICANN en ce qui concerne les droits de l'Homme. C'est à dire ce document des Nations Unies sur les droits de l'Homme et justement un document qu'il faut analyser.

Je voudrais maintenant mentionner un rapport qui a été récemment publié. Cela a été présenté spécialement par le rapporteur des Nations Unies, David Kaye, et c'est sur la liberté d'expression. Il vient de publier ce rapport spécial, ce rapport

2016. Il y a analysé le rôle du secteur privé dans cette aire numérique.

En ce qui concerne les droits de l'Homme, c'est le premier rapport sur ce thème d'après ce que j'ai pu comprendre. Il semblerait que David Kaye publiera une série de rapports où l'on fait quelque part référence à l'ICANN. Si vous lisez ce rapport, vous allez voir qu'il y analyse tous les acteurs de l'aire numérique où se trouve aussi l'ICANN ainsi que son rôle en ce qui concerne la coordination et l'attribution des noms de domaines et l'extension des noms de domaines, de l'espace des noms de domaines sur Internet.

C'est donc une réaffirmation de notre contribution dans le cadre de l'ICANN. Cela nous permet aussi de comprendre l'effet de notre travail et l'importance du travail, en particulier en ce qui concerne la liberté d'expression et les opportunités qui se présentent dans ce domaine au fur et à mesure que nous allons de l'avant. Je pense que nous allons publier ce rapport que je viens de mentionner sur notre site Web. Comme je vous l'ai dit, cela fait partie d'une série de rapports qui seront publiés, qui seront rapportés par le rapporteur spécial des Nations Unies.

Donc, voilà le contexte du travail de ce groupe de travail. Depuis la réunion de Marrakech, nous, les co-présidents, nous avons participé à des réunions de consultation avec les membres du

GAC et nous avons pu établir un plan de travail que vous pouvez voir sur l'écran. C'est un plan de travail de deux pages. Je vais donc céder la parole à Jorge pour qu'il nous explique ce plan de travail de façon rapide, résumée.

Bien sûr, nous faisons un appel à bénévoles pour qu'ils viennent faire partie de ce groupe de travail et qu'ils participent à chacune des pistes de travail qui sont mentionnées sur notre plan de travail. Comme vous pouvez le voir, cette convocation a déjà été publiée, ce qui nous permettra d'avancer et de mettre en œuvre ce plan de travail par des mesures concrètes. Cela nous permettra de participer à des processus différents, à des processus d'élaboration de politiques et d'autres processus, et cela permettra à notre groupe de travail de présenter sa contribution ou sa collaboration devant sa séance plénière du GAC avant que ces commentaires, et c'est le résultat de cette collaboration, puissent être intégrés dans les processus dont je viens de parler. Voilà donc la situation actuelle de notre groupe.

Je ne sais pas si vous avez des questions concernant ce que je viens de dire. Si vous voulez donc dire quelque chose, levez la main. Si personne ne demande la parole, je vais céder la parole à mon collègue Jorge qui va exposer de manière plus détaillée ce plan de travail.

Je ne vois aucune demande de parole, personne ne lève la main pour avoir la parole alors je cède la parole à Jorge.

JORGE CANCIO :

Bonjour à tous. Merci d'être venus de si bonne heure dans cette salle.

Avant de commencer à parler du plan de travail que vous voyez sur l'écran, je voudrais faire encore quelques commentaires sur ce que Mark vient de dire et vous présenter un synthèse des points à aborder pendant cette courte séance.

Premièrement, nous devons voir ce plan de travail que nous avons pu finaliser dans la période d'intersession, voir s'il y a des vides à compléter et nous devons aussi essayer de vous voir nombreux en tant que volontaires dans notre groupe pour travailler dans les différents points qu'il faut aborder.

Deuxièmement, nous devons confirmer qui jouera le rôle d'agent de liaison entre notre groupe et le groupe de travail sur la sécurité publique. Cela fait partie aussi de notre plan de travail ainsi que, dans le terme de références, c'est le résultat d'une série de consultations que nous avons effectués avec certains d'entre vous au fur et à mesure que nous perfectionnions, nous terminions les termes de référence de notre groupe.

Troisièmement, il faudrait discuter d'une invitation possible aux membres des ONG pour que l'on puisse présenter un résumé de l'importance de leur travail pour les droits de l'Homme et pour la loi internationale. Et nous allons probablement nous occuper de ce qui se fait au sein du CCWG quant à la responsabilité pour toutes les questions pertinentes pour notre groupe de travail.

Enfin, je veux confirmer qu'il y aura une présentation rapide de nos activités lorsqu'il y aura une séance conjointe avec le CCWP s'occupant des droits de l'Homme et de la responsabilité sociale et sociétale. Comme mon collègue la dit, cette réunion se tiendra dans la salle Veranda 1 entre 15h00 et 15h45.

Cette information est indiquée dans notre ordre du jour préliminaire qui vous a été envoyé par mail le 7 juin.

S'il n'y a pas de commentaires, je poursuivrai ma présentation et je commencerai à décrire notre plan de travail. Je suppose que vous avez eu l'occasion de le lire. Je ne sais pas si vous avez des questions ou des commentaires à cet égard. C'est Kavouss qui veut prendre la parole.

KAVOUSS :

Merci beaucoup à vous tous et bonjour à vous tous. Merci Jorge et Mark de votre présentation du travail qui a été réalisé jusqu'ici. J'ai une question à vous poser. Mark a demandé s'il y

avait des bénévoles et personne n'a levé la main. C'est peut être un peu trop tôt dans la matinée. Il se peut qu'il y ait plus tard davantage de volontaires ou des gens levant la main pour se porter volontaire. Moi je me demande s'il ne faudrait pas centrer nos efforts sur un domaine nous permettant d'obtenir davantage d'informations ou une information plus complète sur les droits de l'Homme dans le groupe qui s'occupe de ces activités, qu'il s'agisse du CCWP ou du CCWG. Il s'agit du deuxième groupe le plus nombreux s'occupant de la piste numéro 2 après le groupe s'occupant de la question de la juridiction. Et le temps dont les collègues disposent est vraiment très limité. Ce que je veux dire en fait c'est que la richesse et le type d'informations, la quantité d'informations que nous pouvons obtenir de ce groupe qui a une participation aussi vaste, aussi ample d'un bon nombre d'experts, est-ce que tout cela est tellement différent par rapport à ce que nous faisons et par rapport à ce que nous avons : deux applications différentes pour le DNS. Par exemple, au point de vue du GAC ou au point de vue de la communauté, de l'ICANN, je me demande si nous allons tous dans la même direction, si nous allons tous emprunter la même voie ?

Je crois qu'il faudrait centrer nos efforts sur un domaine en particulier. Il y a déjà un travail qui a été réalisé, un travail très important qui a été fait pour la piste de travail numéro 1. Et

cette initiative a été dirigée par l'un des co-présidents de ce groupe, Monsieur Leon Sanchez. Il y a eu aussi une information qui a été publiée dans un rapport mais tout a été reporté ou tout s'est arrêté tant qu'on n'aura pas ce cadre sur les droits de l'Homme. Je pense que ce n'est pas très productif de diviser nos efforts si nous faisons une convocation pour une réunion virtuelle ou quel quelle soit et quelqu'un travail dans ce groupe ou il n'est peut-être pas disponible pour ce groupe mais il est disponible pour un autre. Nous allons finir par travailler sur 2 points différents avec deux conceptions, deux notions différentes parce que, comme notre compréhension de la situation est limitée et que nous avons très peu de participants, nous voyons que dans l'autre groupe il y a 42 participants et les observateurs, ce qui implique entre 65 et 70 personnes. Je ne m'oppose pas à ce que fait ce groupe, ce groupe là est vraiment très approprié et le travail de ce groupe est très pertinent mais je me demande comment on pourrait éviter le redoublement des efforts et comment nous pouvons nous centrer dans ces domaines très importants concernant les droits de l'Homme et comment faire cela au sein de l'ICANN ou dans le domaine de l'Internet. C'est une question simple. Je me demande si nous pourrions avoir une réponse à tout cela.

JORGE CANCIO :

Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a d'autres commentaires généraux. Ce commentaire de Kavouss est vraiment pertinent et il nous permet de voir comment nous cherchons à organiser cette séance. Cela est cohérent aussi avec le plan de travail que nous présentons. Ce plan est flexible, il est centré sur les activités en cours au sein de la communauté elle-même de manière générale. Notre idée est donc de pouvoir disposer d'un forum au sein du GAC pour pouvoir regrouper toutes ces questions sur les droits de l'Homme et sur le droit international dans les processus qui sont en cours dans la communauté au sens large. Comme Kavouss l'a dit, les efforts au sein du CCWG sur la responsabilité, et comme je l'ai dit, c'est le point le plus important dans la séance d'aujourd'hui, ces efforts seront fort probablement les efforts les plus pertinents, les plus importants en ce moment. Une fois dit tout ceci, je voudrais réviser chaque point de ce plan de travail et vous demander de considérer la possibilité de proposer votre travail bénévole pour les différentes initiatives et les différentes tâches à remplir dans le plan. Les tâches 2 à 4 impliquent une participation dans les processus d'élaboration de politiques, les principaux processus d'élaboration de politiques en cours au sein de l'ICANN. Vous n'êtes pas obligé de répondre à cette question aujourd'hui parce que ces processus en sont à leur début. Vous pourriez peut-être y réfléchir un tout petit peu pendant un certain temps, réfléchir à la possibilité de participer de manière active à ces processus

d'élaboration des politiques dans les prochaines semaines ou d'ici la réunion d'Hyderabad. Vous pourriez là-bas présenter votre candidature pour être bénévole si vous voulez collaborer avec nous. Par exemple, pour le numéro 2, c'est la participation sur la procédure pour les séries ultérieures de nouveaux gTLD. Il y a ensuite la participation à la nouvelle procédure d'élaboration des politiques sur le quiz concernant le service d'annuaire des registres. Et il y a enfin la participation au groupe de travail sur la révision des mécanismes de protection des droits. Si de toute façon quelqu'un veut proposer sa candidature en tant que bénévole en ce moment, vous êtes les bienvenus. Personne n'est intéressé ? Pas encore ? Bon, il faut que vous y réfléchissiez encore, je vois. Bien, donc prenez votre temps. Vous pourrez ensuite nous dire quelle a été la décision que vous avez prise.

Le point 5 concerne une question plus pressante, plus urgente. C'est la participation des membres du groupe de travail ou des membres du GAC de façon générale sur les pistes de travail numéro 2, sur les responsabilités du CCWG responsabilité. Fort probablement, la question la plus importante pour ce groupe de travail concerne l'établissement d'un cadre d'interprétation d'engagement en matière de droits de l'Homme qui avait été inclut dans la recommandation 11 du rapport sur la piste de travail numéro 1 du CCWG sur la responsabilité. Ceci a été inclut

dans le texte des statuts qui ont été approuvés par le Conseil d'administration le 27 mai et qui seront en vigueur au moment de la mise en œuvre de la transition. Nous allons commencer en octobre si tout peut être fait comme prévu. Et comme Kavouss l'a dit, il y a une tâche qui est sur le point de commencer au sein du CCWG responsabilité. Les collègues qui en font partie, vont développer un cadre d'interprétation pour voir justement comment on peut interpréter l'engagement en termes de droits de l'Homme qui était inclus dans le texte des statuts. Nous espérons pouvoir obtenir un document clair, concis. Cette recommandation devra ensuite être adoptée par le Conseil d'administration et par les unités constitutives du groupe pour qu'elles puissent être mises en œuvre plus tard. Mais c'est le moment approprié pour que tout ceux qui pourraient être intéressés par ce travail du CCWG responsabilité puissent participer. Il y a un sous-groupe qui se forme pour aborder ce thème. Bien sûr les organisations statutaires, et le GAC en est une, font l'objet de consultations par rapport aux versions préliminaires et aux propositions. Mais si nous voulons exercer une influence directe sur la définition de ce cadre d'interprétation, c'est le moment de commencer et de participer de façon active au CCWG dans ce sous-groupe.

Est-ce que vous avez des questions sur ce pont dans le cadre d'interprétation ?

KAVOUSS :

Merci beaucoup Jorge. Pour informer mes collègues, je suis enregistré en tant que participante de ce groupe, dans le groupe qui va s'occuper de la juridiction aussi. Et je pense que le travail que nous allons faire devra, dans la mesure du possible, compléter et informer le travail des autres groupes. C'est très important. Il ne s'agit pas d'une concurrence entre groupes et il ne faut pas arriver à des conclusions qui soient contradictoires. Il peut exister des contradictions dans la façon d'aborder les questions parce qu'il peut y avoir différents points de vue comme c'est le cas parfois au sein du GAC. Mais ce travail que nous allons faire devrait compléter le travail des autres groupes de telle façon qu'il n'y ait pas de confusion pour les lecteurs. Je pense qu'il faudrait réfléchir à cela et l'inclure dans les objectifs du travail de ce groupe, à savoir travailler de manière complémentaire ou en coopération avec les autres groupes afin d'éviter toute concurrence entre les groupes et afin d'éviter d'aboutir à des résultats contradictoires. Je pense que cela est très important.

JORGE CANCIO :

Je pense que c'est important votre commentaire. On en tiendra compte. Nous sommes d'accord avec ce que vous venez de dire parce que le principe de cette participation est d'agir en tant

que liaison avec les autres groupes afin que les discussions puissent aboutir à des échanges fructueux, afin que l'on puisse tenir compte des différents points de vue des collègues qui participent au groupe CCWG responsabilité. Mark Carvell, vous avez quelque chose à ajouter ?

MARK CARVELL :

Merci Jorge, merci Kavouss. Je pense que vous touchez là à un aspect qui est très important pour notre groupe. Ce que nous voulons c'est être un canal de travail où l'on puisse tenir compte des points de vue des uns et des autres. Il y a des membres du GAC qui se sont portés volontaires pour participer à ce groupe. Je pense donc que le travail de ce groupe est une opportunité pour que les membres puissent comprendre comment ce travail évolue. Nous pouvons partager des réflexions, des discussions qui ont concerné un grand nombre de participants et il faut comprendre toutes les contributions qui vont, j'espère bien, être partagées dans le travail de ce groupe. Ce que je veux dire par là c'est que les membres pourront donc identifier les différents points du travail du groupe qui figurent dans le plan de travail pour savoir où ils pourront participer. Et à ce moment là, ils pourront communiquer avec le reste du groupe et les tenir au courant du travail qui est fait dans ce groupe. Du point de vue gouvernemental et du point de vue des OIG, il y aura beaucoup d'expertises dans ce domaine et je pense que ces informations

seront utiles également pour faire en sorte que le groupe de travail travaille de manière efficace. Je pense que nous, en tant que GAC, ou que les membres du GAC peuvent contribuer au travail de ce groupe de manière très efficace afin que l'on puisse progresser dans l'élaboration de ce cadre d'interprétation qui puisse prendre en compte tous les aspects du droit international. C'est pour cela que nous encourageons nos collègues à participer, à nous aider dans ce processus, que nous allons nous réunir la prochaine fois. Vous aurez donc l'opportunité de participer au travail de ce groupe et de partager votre expertise avec l'expertise d'autres membres également. Merci beaucoup.

JORGE CANCIO : Merci beaucoup Mark. Wanawit, avez-vous un commentaire ?

WANAWIT AHKUPUTRA : Oui, merci. J'aimerais faire un commentaire. Sur la page numéro 1, si on revient en arrière, vous voyez qu'il y a un travail sur le PDP de la GNSO concernant le nouveau WHOIS. Je vois qu'il y a des points de suivi par rapport au travail qui a été fait par le groupe chargé de la traduction et de la translitération. Cela était déjà fait et donc je crois que l'on pourrait directement participer à la tâche numéro 3.

Et donc j'encourage les membres du GAC des pays qui n'utilisent pas encore les adresses ASCII de lire le rapport du groupe qui s'est chargé de la traduction et translitération pour savoir quels sont les critères pour traduire certains noms de domaines dans certaines langues. Cela est obligatoire.

En deuxième lieu, pour connaître le coût de cette traduction et translitération ? Et ces informations sont importantes pour pouvoir participer à ce groupe qui va se charger du nouveau WHOIS.

Il y a différents points de vue dans ce processus de PDP et je suis d'accord pour dire qu'il doit y avoir un lien entre les différents résultats ou les différents groupes de travail qui se penchent sur les différents sujets. Même s'il n'y a pas de consensus du GAC, il est important que l'on soit au courant de ce qui est fait pour qu'on puisse faire entendre notre voix même si on n'a pas de consensus par rapport à la traduction, à la translitération par exemple. Parce que le WHOIS peut être en langue locale. Il y a beaucoup d'aspects concernant le WHOIS, il y a beaucoup de documents que nous devons lire.

Je pense que le GAC doit s'organiser en équipes pour pouvoir se pencher sur ces questions. Je sais qu'il y a des gens qui habitent loin mais on peut commencer à discuter et essayer de diviser le

travail parce qu'une seule personne ne peut pas faire le suivi de tout ce qui est fait dans les différents groupes.

Mais on pourrait se partager le travail pour qu'il y ait un groupe qui s'occupe par exemple de la question liée aux langues, à la traduction/translittération/localisation, etc. Et donc diviser le travail en groupes. Et je pense que cela peut faciliter les choses, c'est ce que je pense.

JORGE CANCIO :

Merci beaucoup. J'apprécie énormément vos efforts pour participer activement au travail qui est fait.

Je pense que nous avons une discussion très intéressante par rapport au fait de comment participer au travail qui est fait en matière d'interprétation au sein du CCWG.

Avant de donner la parole à Kavouss, j'aimerais vous dire que nous avons déjà des participants du GAC au sein du CCWG. J'encourage encore les collègues à participer au travail qui est fait dans les sous-groupes sur le cadre d'interprétation. Comme Wanawit vient de le dire, pour le travail du WHOIS, il est très important que l'on soit présent dans ces groupes de travail dès le début pour pouvoir comprendre les différents points de vue des participants. Cela permettra d'élaborer un cadre d'interprétation et, en ce qui concerne les organisations

signataires de la charte, pour que cela soit compréhensible et puisse donc être accepté par les organisations signataires.

J'aimerais maintenant vous demander s'il y a parmi vous des gens qui participent au travail du CCWG responsabilité qui souhaiteraient participer dans des sous-groupes ? Kavouss et ensuite Milagros.

KAVOUSS :

Merci Jorge. Vous avez abordé une partie de ce que je voulais dire.

Dans le groupe intercommunautaire de travail, le GAC est l'une des organisations signataires de ce groupe, il se peut que les autres organisations puissent avoir des points de vue divergents en ce qui concerne les bureaux d'enregistrement, les opérateurs de registre, les membres contractuels, l'IPC, les fournisseurs de services, etc. Nos points de vue peuvent refléter les points de vue des gouvernements mais tous les points de vue devraient être pris en compte et inclus dans le résultat du groupe afin que l'on puisse avoir un cadre d'interprétation des droits de l'Homme qui tient compte de tous les points de vue. Je pense qu'il faudra tenir compte de cela.

En ce qui concerne la question des thèmes abordés, la juridiction et les droits de l'Homme sont deux sujets très

importants et très complexes. Il faut avoir des informations de contexte très importantes pour pouvoir participer de manière efficace. Il nous faut des participations efficaces et actives. Il y a des participations qui peuvent être passives, des gens qui écoutent, mais la participation active concerne la compréhension du sujet afin que l'on puisse aboutir à des résultats plus vastes.

Nous demandons donc aux volontaires ou aux bénévoles de faire un travail de préparation en amont qui leur permette de participer activement aux sujets qui sont abordés. Et, pour cela, il faut donc une certaine préparation en amont et il faut la compréhension d'un grand nombre d'informations. Il faudrait donc fournir des informations de contexte pour que les participants puissent savoir où nous en sommes en matière de conventions internationales par exemple. Quand on parle de droits de l'Homme, on a le droit à l'éducation, on a le droit à plein de choses, on a le droit à l'information, etc. Donc il faut connaître toutes ces informations afin d'être écouté de manière correcte au sein des réunions et pour pouvoir aboutir à une convergence de points de vue.

Parce que si moi, parce que je ne connais pas bien le sujet, si je retarde les discussions parce que je ne connais pas le sujet, cela n'est pas positif.

Donc, je lance un appel aux bénévoles ou aux personnes qui souhaiteraient participer pour qu'ils tiennent compte de cela. Je sais qu'il faut mettre à disposition des informations, des rapports pour que les gens puissent se préparer en amont. Il faudrait donc publier ces informations pour que les gens puissent y avoir accès parce que, dans un rapport qui est long, il peut y avoir différents domaines. Il serait donc très utile de pouvoir identifier dans un rapport qui est long quels sont les domaines les plus importants.

MARK CARVELL :

Merci beaucoup. C'est vraiment le type de travail que devrait faire le groupe de travail justement, essayer de mettre en place des outils, de mettre à disposition des informations pour les membres du GAC et pour les observateurs afin qu'ils puissent mieux contribuer à ce débat. Il est très important et je suis tout à fait d'accord avec vous Kavouss. Nous sommes en train de développer ce type d'outils à travers la liste de diffusion.

MILAGROS CASTANON :

Tout d'abord je m'excuse de mon retard.

Je voulais rebondir sur ce qui vient d'être dit par Kavouss et par Jorge. Le cadre d'interprétation est un travail extrêmement important et il est très important que nous nous impliquions

tous dans ce travail, non seulement en raison du contenu de ce cadre d'interprétation, mais aussi parce que, en ce qui me concerne au moins, il y a plusieurs questions qui ont été soulevées à partir de l'idée d'un cadre d'interprétation. Le Pérou a exprimé ces questions à travers la période de commentaire public relative aux nouveaux statuts.

Par exemple, nous ne savons pas encore si le cadre d'interprétation aura le même statut juridique que les statuts de l'ICANN. Nous ne savons pas si c'est un cadre d'interprétation des statuts et, dans ce cas là, ils n'auraient pas de statut juridique. Si c'est le cas, les statuts deviennent de plus en plus importants et il est important de signaler que, en ce qui concerne la loi internationale, les statuts constitutifs ne sont pas bien écrits.

Ils ne sont pas suffisamment exacts. Je ne veux pas répéter des commentaires qui ont été déjà fait, nous avons déjà exprimé ces idées lors de la consultation publique.

Nous trouvons que les statuts constitutifs sont assez ambigus et je pense que cette ambiguïté est l'un des problèmes auxquels nous seront confrontés lorsque nous allons travailler sur le cadre d'interprétation.

En ce qui concerne ce que vous venez de dire Kavouss en matière de conventions internationales, il s'agit d'une autre

erreur qui a été faite lorsque l'on a décrit la portée ou l'engagement de l'ICANN vis à vis du droit international.

A cet égard, parmi les sources du droit international, il n'y en a qu'une qui est une convention, mais cela n'est pas bien écrit.

J'ai préparé une liste de lois applicables à ce jour. Je me souviens que Suzanne a toujours insisté sur le fait qu'il fallait connaître quelles étaient les lois applicables et qu'elle tenait vraiment à ce que l'on fasse une recherche par rapport à cela. Il y a une liste que je peux partager avec vous mais ce n'est pas une liste définitive. Non seulement parce qu'il n'y a pas de liste contraignante ou de cadre international contraignant pour l'Internet mais aussi parce qu'il y a de nombreuses lois non contraignantes qui peuvent être prises en compte pour l'Internet s'il n'existe pas de cadre juridique international.

Et finalement, pour répondre à une des questions que vous avez soulevées. Nous avons également parlé de la nature évolutive de la loi ou du droit et cela ne s'applique pas uniquement à la loi internationale mais aux lois en général. Cela s'applique bien entendu à la loi internationale et à ce moment là je vais partir de la notion évolutive de la loi internationale ou du droit international. Cela doit être pris en compte car il s'agit d'un ensemble de règles ou de lois qui vont évoluer. Et nous ne

pouvons pas établir de liste définitive. Pire encore, si les sources des lois internationales ne sont pas identifiées. Merci beaucoup.

JORGE CANCIO :

Merci Milagros. On me rappelle que nous avons 6 minutes et que nous devons encore passer en revue certains autres sujets. Je pense que nous ne pouvons pas entamer une discussion en profondeur maintenant.

Ce que Milagros vient de dire est un point très important et, pour cela, il faut que nous travaillions avec le CCWG sur le cadre d'interprétation afin d'en parler avec le reste de la communauté comme on l'a dit avant.

J'aimerais encourager les collègues à mettre l'accent sur ce point du plan de travail. Comme j'ai dit avant, il y a des collègues qui sont en train de travailler déjà avec le CCWG. Je les encourage donc à faire partie de ce sous-groupe.

J'encourage également les membres qui ne sont pas membres du CCWG de participer aussi. Ces groupes sont ouverts à tous. Et ensuite, je vais donner la parole à l'Indonésie pour qu'elle fasse un commentaire et ensuite nous allons passer aux thèmes que nous devons encore aborder.

INDONESIE :

Un commentaire très court. Je suis tout à fait d'accord sur le fait qu'il y a beaucoup de lois internationales et qu'il est difficile d'établir une liste définitive.

En plus, il y a des pays qui suivent certaines lois internationales et d'autres qui ne le font pas. Certains sont d'accords avec certaines lois, certains autres sont régis par d'autres lois.

Je pense que le groupe de travail pourrait envisager l'idée d'essayer de créer des statuts pour essayer d'éviter toute collision dans les approches des différentes lois. Hier on a parlé de l'accréditation des agences d'implications de la loi. C'est un sujet qui avait été présenté, j'ai oublié le nom de la personne qui a fait cette présentation. Je pense que cet aspect pourrait être considéré.

Par exemple il y a des statuts donc, si vous les suivez, vous êtes accrédités, sinon vous n'êtes pas accrédités.

Si vous ne le suivez pas, cela peut être parce qu'il y a des lois internationales que le pays doit respecter par exemple. Mais l'organisation peut avoir ses propres statuts qui doivent être respectés. Bien sûr, les statuts doivent être mis à jour de manière régulière.

Mais c'est une approche qui pourrait être utile, qui pourrait être considérée dans le groupe de travail.

JORGE CANCIO :

Merci. J'en prends note.

Cela me permet également de passer au point suivant de notre ordre du jour, à savoir les activités de liaison avec le groupe de travail sur la sécurité publique. Nous devrions coordonner le fait d'avoir un agent de liaison avec ce groupe. Si vous êtes d'accord, nous pouvons faire ce travail en tant que co-président. Cela était inclus dans le plan de travail.

Nous n'avons pas eu vraiment le temps de parler de l'invitation des OIG pour que les OIG puissent faire des commentaires et donc nous lançons un appel auprès des observateurs qui sont dans la salle pour qu'ils viennent nous voir et qu'ils fassent leurs commentaires par rapport aux lignes de travail qui sont présentées dans ce plan qui est affiché sur l'écran. Et pour que l'on puisse connaître leurs propositions avant Hyderabad.

Dernier point. Je voulais vous rappeler que nous sommes tous invités à la séance conjointe avec le CCWP sur la responsabilité sociale d'entreprise et les droits de l'Homme dans l'ICANN. Notre groupe de travail se réunira à 15h00 avec le CCWP dans la salle Veranda.

Le CCWP travaille à l'heure actuelle sur des sujets d'intérêt pour nous. Il serait intéressant que nous soyons nombreux à

participer à cette séance afin de pouvoir partager des informations sur des sujets qui sont d'intérêt commun. Comme l'a dit Kavouss, l'idée est que les points de vue puissent aboutir à un résultat convergent et pour cela il faut donc partager avec les différents autres groupes.

Je vais donc maintenant donner la parole à Mark ou à Milagros. Si vous voulez clore la séance.

MARK CARVELL :

Merci beaucoup Jorge.

En fait, le temps qui nous était attribué pour cette séance se termine. Nous devons donc conclure ce travail. Cependant, je veux souligner que nous avons là une occasion de travailler en présence avec le CCWG et je veux vous rappeler la possibilité de participer au CCWG responsabilité dans le domaine des droits de l'Homme. Vous pouvez vous rendre sur le site Web du CCWG et vous inscrire pour pouvoir faire partie de cette initiative sur les droits de l'Homme qui en est à ses débuts. Vous allez certainement faire un travail significatif avant la réunion d'Hyderabad.

Bien sûr, je vous rappelle encore une fois que vous avez l'occasion de participer en tant que bénévoles dans les différents processus d'élaboration de politiques.

Wanawit et moi-même allons participer au processus d'élaboration de politiques pour les services d'enregistrement pour ces nouveaux services. Je vous invite donc à participer à cela avec nous.

Milagros veut s'exprimer pour finir notre travail. Non, il dit non.

Je vous remercie donc de votre participation. Nous tenons cette séance pour conclue. Nous allons continuer à travailler dans l'avenir. Merci d'avoir participé aujourd'hui à cette séance.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]